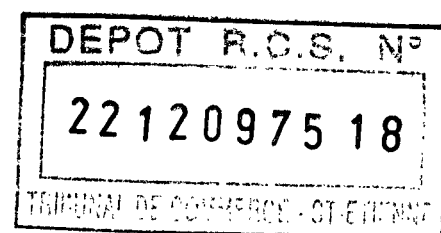


FRÉDÉRIC ROGIER
JEAN-RENÉ BERNABÉ
ANDRÉ BRUNEL

Experts-Comptables diplômés par l'État
Inscrits au Tableau de l'Ordre de Marseille

Commissaires aux Comptes
Inscrits près la Cour d'Appel de Nîmes

03B1495



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
" AXEIS "

SARL ROGIER et Associés
Commissaire aux Comptes inscrit près la
Cours d'Appel de NÎMES
9, rue de la République
84000 AVIGNON

ROGIER & ASSOCIÉS

AVIGNON (84000)

9, Rue de la République

BRIGNOLES (83170)

R.N. 7, Le Pré de Pâques-La-Brigollette

LE LAVANDOU (83980)

Rue de la Rigourette, Le Saint-James B

Site internet : www.rogier-associes.com

840contact@rogier-associes.com - Tél. 04 90 14 48 88 - Fax 04 90 85 97 22

831contact@rogier-associes.com - Tél. 04 94 69 47 38 - Fax 04 94 69 38 46

830contact@rogier-associes.com - Tél. 04 94 71 04 27 - Fax 04 94 71 02 56



En exécution de la mission qui nous a été confiée par Messieurs Florian AROT et Fabrice MAUVIEUX en qualité de futurs et seuls associés de la société à responsabilité en formation AXEIS et nous nommant Commissaire aux apports par acte unanime en date du 2 décembre 2009, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L.223-9 du Code de commerce et 25 du décret du 23 mars 1967.

L'actif apporté a été arrêté dans le projet de statuts établi par les futurs associés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers éventuels stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport ; d'autre part à apprécier les avantages particuliers éventuels stipulés.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur de vous présenter le présent rapport qui comporte les parties suivantes:

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

III – CONCLUSION

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1° Présentation de l'opération

Messieurs Florian AROT et Fabrice MAUVIEUX apportent à la société SARL AXEIS :

- Monsieur Florian AROT : le bénéfice d'un contrat commercial de fournitures et de prestations de service d'un montant d'environ un million deux cent mille Euros de chiffre d'affaires annuel.
- Monsieur Fabrice MAUVIEUX : un ensemble de matériels et d'outillage d'exploitation.

Les apports nets tels que décrit ci-après s'élèvent à la somme globale de cent cinquante mille Euros.

En représentation de cet apport, il sera attribué :

- à Monsieur Florian AROT, apporteur, 750 parts sociales de 100 Euros de nominal chacune, entièrement libérée de la SARL AXEIS sur les 1 890 parts composant le capital social.
- à Monsieur Fabrice MAUVIEUX, apporteur, 750 parts sociales de 100 Euros de nominal chacune, entièrement libérée de la SARL AXEIS sur les 1 890 parts composant le capital social.

La société bénéficiaire aura la pleine propriété des éléments tant incorporels que corporels composant l'apport en nature à compter du jour où elle aura acquis la personnalité morale par son immatriculation au RCS .

2° Description et valorisation de l'apport

A – ACTIF APPORTE

a) Par Monsieur Florian AROT :

Les éléments incorporels correspondant au bénéfice de contrats commerciaux de fournitures et de prestations de service avec la société FOREZ PISCINES SA qui s'engage à confier à la société AXEIS l'assemblage de divers produits, pour un montant d'environ 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Ces éléments incorporels ont été évalués sur la base d'une étude prévisionnelle établie dans le cadre de la signature de ces contrats commerciaux avec la société FOREZ PISCINES SA. Ces éléments incorporels ont été évalués à la somme de soixante quinze mille Euros.

b) Par Monsieur Fabrice MAUVIAUX :

Les éléments corporels correspondant au matériel et à l'outillage décrits et estimés en un état dressé contradictoirement par les parties et annexé au présent rapport.

L'ensemble des éléments corporels étant évalués à la somme de soixante quinze mille Euros (75 000 €).

B – MONTANT NET DE L'APPORT

- La valeur nette des apports s'élève à la somme globale de :
 - Soixante quinze mille Euros pour l'apport de Monsieur Florian AROT.
 - Soixante quinze mille Euros pour l'apport de Monsieur Fabrice MAUVIAUX.

Étant expressément déclaré que lesdits apports ne prévoient pas la prise en charge par la société bénéficiaire d'un quelconque passif.

II – **DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

Les actifs nets apportés ont été arrêté dans le projet de statuts établi par les futurs associés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences qui ont consisté :

- au contrôle de la réalité des apports,
- à la vérification que l'apporteur est en capacité de transmettre la propriété des biens dont l'apport est envisagée,
- à l'analyse des valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport,
- à l'approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

Pour ce faire, nous avons examiné :

- l'engagement de la société FOREZ PISCINES SA au profit de Monsieur Florian AROT et son accord pour y substituer la SARL AXEIS.
- les projets de contrats entre la société FOREZ PISCINES SA et la SARL AXEIS.
- l'étude prévisionnelle de rentabilité établie par le cabinet d'expertise Comptable CEC sur la base des informations fournies par Messieurs AROT et MAUVIEUX.
- La valorisation réalisée par la société LINTECH relative au matériel apporté.
- Les factures d'acquisition du matériel par Monsieur Fabrice MAUVIEUX et notamment les factures de cession de leurs droits indivis sur le matériel apporté de

Monsieur Florian AROT et Yannick POUILLEY au profit de Monsieur Fabrice MAUVIEUX.

III – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à :

- Soixante quinze mille Euros pour l'apport de Monsieur Florian AROT,
- Soixante quinze mille Euros pour l'apport de Monsieur Fabrice MAUVIAUX,

n'est pas surévaluée et en conséquence que les actifs apportés sont au moins égal à la valeur au nominal des parts sociales émises en contrepartie par la société bénéficiaire des apports.

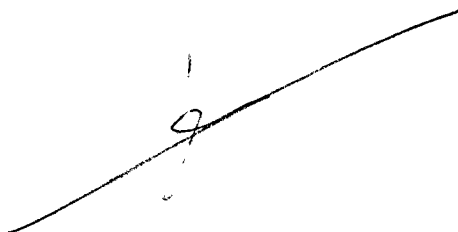
Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier.

Fait à Avignon, le 14 décembre 2009

Pour la SARL ROGIER ET ASSOCIES

Jean-René BERNABE

Commissaire aux Apports



ETAT DU MATERIEL APPORTE

- Machine ECOCUT 3300
- Machine Powerstrip 9500 P Occasion
- Jeu de 2 couteaux 2V / 16 mm 401.9909
- Kit mise plat 401 9018
- Inkjet support compl. 403.7001
- Carte INTDO IMAJE 701.9426
- Plaque d'adaptation 303.7109
- Imprimante IMAJE 9040
- Cayman avec USB dongle
- Machine dénuder CO207 (Occasion)
- Machine coupe/dénudage CS9050 (Occasion)
- Barrière lumineuse DHS1000
- Tracteur ZG 200 B2 550 W
- Récupérateur WS 1000
- Machine type T12

Valeur globale de l'apport 75 000 €uros

JRS